

Conditions générales de vente (formation professionnelle)

1 Présentation

Arti-Services est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé au Centre Commercial des Chavaux– 55 avenue des Robaresses - 78180. Arti-services développe, propose et dispense des formations en présentiel ou à distance ou mixtes (associant à la fois présentiel et à distance). Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'Arti-services
- Entreprise : personne morale qui passe commande d'une action de formation pour un ou plusieurs de ses salariés
- Stagiaire : personne physique qui participe à une formation
- CGV : Conditions Générales de Vente détaillées ci-dessous
- Organisme financeur : organismes nationaux ou régionaux ou de branche qui financent les actions de formation

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après CGV) s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par Arti-services. Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un bon de commande ou la signature d'un contrat ou d'une convention implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'Arti-services, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

3. Inscription et documents contractuels

Le stagiaire devra s'inscrire selon les modalités d'inscription en vigueur pour la formation choisie. Le Client doit aviser Arti-services des modalités spécifiques de prise en charge de la formation au moment de l'inscription et en tout état de cause avant le démarrage de la formation. Pour chaque action de formation, un contrat ou une convention, établi selon les articles L.6353-1 et L.6353-2 du Code du Travail, est

adressé au Client pour signature et apposition du cachet s'il y a lieu. Le Client s'engage à retourner à Arti-services avant le démarrage de la formation un exemplaire signé et revêtu du cachet s'il y a lieu. Pour une action de formation prise en charge par un Organisme financeur, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge auprès de celui-ci avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. Cet accord sera fourni par le stagiaire et devient une annexe à la convention. L'attestation de fin de formation est adressée après la formation. Une attestation de présence est obligatoirement fournie à l'organisme financeur.

4. Annulation ou report

Conformément à l'article L6354-1 du Code du Travail, en cas d'annulation de la formation Arti-services, l'entreprise et le stagiaire sont informés par écrit ou par tout moyen convenable et peuvent demander, soit le remboursement de l'intégralité du règlement déjà effectué incluant les frais de dossier ou droits de scolarité, soit le report des frais de formation déjà versés sur une autre formation.

5. Délai de rétractation

Conformément à l'article L 6353-5 du Code du Travail, à compter de la date de signature du contrat, le Stagiaire en financement individuel dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour se rétracter. Il en informe Arti-Services par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée.

6. Renoncement ou annulation du fait du Client

Le Client doit informer Arti-services par lettre recommandée avec accusé de réception de tout renoncement ou annulation de participation à l'action de formation.

6.1 En cas de renoncement ou d'annulation de participation, dans un délai supérieur ou égal à dix (10) jours francs avant le début de la formation

- Pour les Stagiaires en financement individuel, Arti-services ne pourra exiger aucune somme du stagiaire. Toute somme déjà encaissée sera intégralement remboursée.

- Pour les Stagiaires bénéficiant d'une prise en charge par leur Entreprise ou un Organisme Financier, l'Université Paris Descartes facturera 30% de la totalité des frais de formation et les frais de dossier ou les droits de scolarité au Client.

6.2 En cas de renoncement ou d'annulation de participation, dans un délai inférieur à dix (10) jours francs avant le début de la formation, l'Université Paris Descartes facturera au Client la totalité des frais de formation et les frais de dossier ou les droits de scolarité afférents. Ces montants ne sont pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement et de prise en charge par l'Organisme financeur.

6.3 En cas d'absence ou d'abandon du Stagiaire, le montant intégral des frais de formation et des frais de dossier ou droits de scolarité demeure exigible au Client.

6.4 Arti-services ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un enseignant, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Arti-services, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'Arti-services.

7. Prix

Tous les prix sont indiqués en euros, sont forfaitaires et s'entendent toutes taxes comprises ; Arti-services étant non assujettie à la TVA pour les actions de formation. Les prix comprennent la formation et les supports pédagogiques. Ils n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou d'hébergement du Stagiaire sauf cas particuliers. Les modalités en sont alors expressément précisées sur la fiche de présentation de la formation ou sur le contrat ou la convention.

8. Modalités de règlement

8.1 En cas de défaillance de paiement par l'entreprise ou l'organisme financeur, le Stagiaire s'engage à régler toute somme due à terme échu.

8.2 Règlement par le Stagiaire en financement individuel Le montant total dû conditionne l'inscription administrative.

8.3 Règlement par l'Entreprise Concernant les frais de dossier ou les droits de scolarité qu'ils soient pris en charge ou non, le montant est exigible dès la signature de la convention et conditionne l'inscription administrative.

En cas de règlement d'une partie des frais de formation par le Stagiaire, le montant dû est à régler à l'inscription. Il conditionne l'inscription administrative et donc l'entrée dans la formation.

8.4 Règlement par un Organisme financeur.

En cas de prise en charge partielle par un Organisme financeur, la différence sera directement facturée au Stagiaire.

Cas particulier : en cas de prise en charge par le pôle emploi, il appartient au Stagiaire de prendre contact avec son conseiller avant le début de la formation.

L'accord de financement n'étant pas automatique et un contrat ne sera établi entre Arti-service et le Stagiaire qu'après l'accord. En cas de prise en charge partielle par le Pôle emploi, la différence sera directement facturée au Stagiaire.

9. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de trente (30) jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur.

En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de trente (30) jours, un second rappel est émis.

Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur Arti-services, sans paiement dans un délai de quinze (15) jours.

Ces poursuites entraîneront des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur. A défaut de règlement, le stagiaire pourra être exclu de la formation.

Toute formation réalisée et suivie qui n'aura pas été réglée ne pourra pas faire l'objet d'une attestation de fin de formation, de la diplomation ou d'une nouvelle inscription à Arti-services.

10. Contentieux

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal compétent.

La responsabilité d'Arti-services vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à Arti-services au titre des présentes conditions.

11. Propriété Intellectuelle

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Le Client s'engage dans ces conditions, sous peine de poursuites judiciaires à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de Arti-services, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

12. Données personnelles

Conformément à l'article 32 de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire d'Arti-services.

Il suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture, à l'attention d'Arti-services. Les données personnelles concernant le Client, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation et toutes informations futures, sont utilisées par Arti-services uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge

de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

13. Divers

Les présentes CGV expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que de celles d'Arti-services.

Arti-services se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation la commande par le Client. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties. Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

Le règlement intérieur d'Arti-services et les présentes Conditions Générales de Vente sont disponibles sur le site : www.artiservices.info